

COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

Éditorial

Un président de la République à ISSOIRE, ce n'est pas tous les jours qu'on peut voir ça. Mais ce qu'on voit partout, quand il bouge... c'est ce dispositif d'ultra-protection de fou ! **Il est vrai que la Cgt, avec d'autres organisations syndicales, politiques ou associatives avaient organisé un rassemblement au centre d'Issoire.**

Hélicoptère de gendarmerie, CRS, gendarmes avec gilets pare-balles, policiers en tenue et en civils pour nous accueillir et nous encadrer, on n'en demandait pas tant ! Mais pourquoi tout ça ? Sommes-nous assimilés comme de dangereux terroristes ? **Et à l'heure des économies prônées, on voudrait bien voir la facture du déplacement !**

En tout cas, les manifestants n'avaient rien pour faire mal : pas de pierres, pas de barres de fer, pas de chaussures volantes non plus. A Issoire, les salariés et les militants espéraient tous être un peu plus nombreux, mais ils n'étaient là que pour dénoncer les choix politiques, mettre en avant les difficultés que connaissent de plus en plus les salariés, retraités, jeunes et demandeurs d'emplois. Bien sûr, nous étions là aussi pour porter nos revendications sur la place publique. Des revendications locales pour l'école, la santé, la Poste et l'ensemble du Service Public, des revendications rappelées aussi en terme de discriminations, d'emploi, de retraites et de salaires, alors que Sarkozy se permettait de rappeler aux salariés d'ALCAN que la réforme des retraites est la bonne, que les 35 heures sont la cause de tous nos maux, etc.

Nous ne sommes pas dupes, nous n'avions à ISSOIRE hier qu'un président qui passe de moins en moins bien, un président qui impose et qui n'entend rien. Selon nos sources, et cela est bien relayé dans la presse... **c'est aussi un président qui méprise les salariés, et un petit homme capable de provocations dangereuses.**

Si certains veulent le voir tomber, nous en sommes. Mais l'essentiel de notre combat va bien au-delà de 2012, et de ce seul "personnage".

Nous avons l'impérieuse nécessité d'accélérer le renforcement du syndicalisme, d'accroître le rapport de force pour imposer ensemble d'autres choix politiques. Le printemps ne fait que commencer, multiplions nos efforts pour gagner, et élevons le niveau !

Sommaire

P2/3 : Infos

P4 : Déclaration CGT au Conseil National de l'emploi

N° 1377 du vendredi 8 Avril 2011

DEPOSE LE VENDREDI 8 AVRIL 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

CALENDRIER :

- ☞ 9 avril : Grève Nationale CARREFOUR,
- ☞ 9 avril : Mobilisation Européenne
- ☞ 12 avril : Action AIA Clermont
- ☞ 21 Avril : Déploiement pour la journée du 28
- ☞ 28 Avril : Mobilisation pénibilité.
- ☞ 13 Mai : Action Michelin



INFOS

CONGRES DE L'UL CGT DE RIOM : **21 avril 2011** Maison des Associations, Place de la Fédération

Les syndicats et sections syndicales du territoire de l'UL CGT de Riom qui n'ont pas encore transmis les noms et le nombre de délégués au Congrès **du 21 Avril 2011 sont invités à le faire rapidement, ainsi que le nombre de participants au repas de 12 H 30.**



Il serait aussi **urgent** que les organisations qui ne l'ont pas encore fait transmettent **au moins une candidature** pour l'élection par le Congrès de la **Commission Exécutive.**

Grève Nationale chez Carrefour le 9 avril :

La CGT Carrefour ainsi que les élus FO et CFDT du groupe appellent tous les salariés de l'entreprise à des arrêts de travail le **samedi 9 avril 2011**. Cette journée nationale de mobilisation se veut une réponse à l'épreuve de forces que Carrefour impose en permanence à ses salariés.

Encore ces derniers jours, à l'occasion des Négociations annuelles obligatoires (**NAO**), Carrefour a fait preuve d'une cupidité et d'un mépris révoltants en proposant une revalorisation des salaires de 1% à partir du 1er mars 2011 et de 1% supplémentaire au dernier trimestre 2011, soit sur 12 mois une augmentation moyenne de 1,08% brut mensuelle ; autant dire des miettes !!!

Car cela n'est pas du tout à la hauteur de la hausse des prix prévue par l'INSEE, pour juin 2011 (en glissement annuel) :

- ⇒ **inflation d'ensemble de 1,4%,**
- ⇒ **inflation des prix de l'énergie de 4,3%**
- ⇒ **1,8 % des produits alimentaires (hors produits frais)**

Il faut noter que ces deux postes de consommation (énergie et alimentation) pèsent pour **plus de 20%** dans les dépenses des ménages (INSEE, Note de conjoncture, déc. 2010) et qu'ils sont non seulement incontournables mais aussi indispensables. Sans compter le prix du carburant qui ne cesse d'augmenter et dont nous ne pouvons nous passer pour aller travailler.

Dans ce contexte, Carrefour doit comprendre nos exigences salariales. Elles sont plus que justes puisqu'elles ne visent qu'à garantir aux salariés le niveau de vie qui est le leur aujourd'hui.

Les salariés ne peuvent plus, comme on le leur demande depuis des années, continuer d'accepter de rogner leur pouvoir d'achat, pour la plupart déjà bien bas.

L'accord NAO 2011 proposé par Carrefour est inacceptable pour la CGT. Elle ne le signera pas et entend continuer à faire valoir le droit à un salaire décent pour tous.

7 Avril : grève à l'AFPA

C'en est trop ! Le système est complètement désorganisé ; il génère des conditions de travail inacceptables pour les formateurs de l'AFPA. Certains sont surchargés de travail, d'autres n'en ont plus assez. La communication avec les managers est déplorable et ceux qui souffrent se sentent méprisés. Enfin, il n'y a plus de moyens techniques ! Comment, par exemple enseigner la maçonnerie quand on n'a pas plus de trois parpaings en stock ?

Telles étaient les difficultés exprimées le 7 avril à la direction régionale de l'AFPA à Beaumont. Une soixantaine de formateurs (près d'1/3 de l'effectif régional) étaient là, soutenus par le camion sono de l'UD. La matinée a donné lieu à une assemblée générale pendant laquelle nombreux sont celles et ceux qui se sont exprimés. Tant et si bien, qu'une délégation a fini par aller chercher le directeur régional. A cette tribune improvisée, il a dû répondre point par point pendant plus d'une heure. Certes quelques promesses ont été faites : des visites de sa part sur les différents campus, des dispositifs pour compenser les inégalités de charge de travail... il a également rappelé son attachement à l'AFPA Auvergne, dont il ne serait pas question qu'elle disparaisse... Mais bien sûr, il ne pouvait pas prendre l'engagement de contrer la politique de démantèlement du service public de l'emploi. Il ne pouvait pas promettre qu'à nouveau, l'AFPA serait financée par des subventions publiques et non soumises à des appels d'offre, en concurrence avec le privé comme aujourd'hui, ce qui empêche toute anticipation, tant pour la gestion des stocks que pour l'organisation des personnels. De plus, les appoints en besoin de personnel promis sous forme d'embauches de CDD sont plus que contestables.

Finalement, cette discussion fut aussi l'occasion de réaliser que cette mobilisation professionnelle, bien suivie (car c'est un mouvement sans précédent avec le taux de participation non définitif à la grève avoisinant les 67%, avec des départements à 42% et d'autres à 80%) portait finalement sur les enjeux d'une lutte contre la logique mise en œuvre contre tous les services publics.

En tous cas, le personnel a montré à la direction régionale et la direction générale de l'AFPA qu'il fallait compter sur lui **pour empêcher la casse de son outil de travail.**

La direction est donc prévenue : le personnel ne se laissera pas faire et mettra tout en œuvre pour peser sur toutes les décisions concernant l'AFPA.

Nous tenons à remercier l'UD 63 pour sa participation et son intervention par l'intermédiaire de Philippe BONNET qui a pesé sur cette journée.

Ce n'est qu'un début mais le personnel est prêt pour continuer le combat.

Hamdi HABITA-MESSAD
DSR CGT Auvergne

RUPTURES CONVENTIONNELLES : L'ÉDIFICE SE FISSURE

Durant la négociation de l'accord "modernisation du marché du travail" en 2008 la CGT a dénoncé le dispositif de rupture conventionnelle en expliquant qu'il s'agissait d'un marché de dupes. En effet, l'employeur disposera toujours de moyens de pression efficace pour contraindre un salarié à accepter cette rupture dite "à l'amiable", à l'inverse, un salarié ne pourra jamais imposer une rupture conventionnelle en lieu et place d'une démission. C'est bien une des raisons qui a conduit la CGT à refuser de signer cet accord.

Depuis, nos craintes se sont révélées exactes. Le nombre de rupture conventionnelle a explosé (plus de 500 000 ruptures depuis d'août 2008) et dans la grande majorité des cas, ces salariés qui ont "choisi" de rompre leur CDI en période de crise se sont inscrits au chômage. L'administration du travail a elle-même constaté des tentatives de fraude à la loi, notamment des contournements de la législation sur les licenciements économiques collectifs.

Enfin, dans les grandes entreprises les chiffres indiquent que la rupture conventionnelle sert de dispositif de préretraite mettant les salariés de 58 ans au chômage. Alors que ce sont ces mêmes employeurs qui ont poussé le gouvernement à faire reculer l'âge de la retraite à 62 et 67 ans.

Jusqu'à aujourd'hui, les employeurs se croyaient à l'abri de tous recours juridiques, pensant qu'avec la rupture conventionnelle, ils pouvaient se séparer des salariés sans explications, à moindre coût et en toute impunité.

Mais les premières décisions tombent (Cour de cassation, 9 mars 2011 ; CPH Bordeaux, 21 janvier 2011 ; Cour d'appel de Riom, 18 janvier 2011 ; CPH Rambouillet, 18 novembre 2010 ; CPH Bobigny, 6 avril 2010 ...) ! Les juges commencent à rétablir les salariés dans leurs droits en obligeant les employeurs à prendre en compte le nombre des ruptures conventionnelles pour le déclenchement des plans sociaux et en affirmant qu'une rupture conventionnelle ne peut pas être signée lorsqu'un différend oppose un salarié à son employeur.

Les employeurs devront donc être très attentifs, la sécurité offerte par la rupture conventionnelle n'était qu'illusion ! **La CGT poursuivra donc ses mobilisations et actions judiciaires pour enrayer sérieusement les manœuvres patronales de déguisement des licenciements.**

Déclaration CGT au Conseil National de l'emploi 7 avril 2011
ETRANGERS = PRESUMES COUPABLES ?

Le Conseil National de l'Emploi est saisi aujourd'hui pour avis sur le projet de décret ministériel portant sur la création du dispositif AGDREF2, destiné à la mise en fiche systématique et prolongée des étrangers qui demandent un titre de séjour.

Tout d'abord, il est étonnant de constater que cette question des fichiers des étrangers, salariés ou non, est examinée au détour d'une réunion du CNE.

Le Conseil National de l'Emploi est en effet bien loin d'être au fait, jusqu'à présent, de la panoplie, pour le moins fournie, de l'ensemble des mesures de police, administratives, juridiques et réglementaires qui sont prises depuis des années à l'encontre des migrants. Si le gouvernement souhaite que le CNE s'empare de ces questions, nous le ferons bien volontiers : les migrants, quelle que soit leur situation administrative, sont avant tout des salariés, et comme tout salarié, ils doivent avoir des droits reconnus et nous avons à cœur de les défendre.

Cela signifie que les longs efforts qu'il a fallu déployer pour que le gouvernement consente à faire participer le Ministère du Travail aux négociations ouvertes entre les organisations syndicales et le Ministère de l'Immigration sur la régularisation des salariés dépourvus de titre de séjour valable, seraient aujourd'hui vraiment derrière nous. Nous attendons donc que le Ministère du Travail investisse alors enfin totalement ces négociations ! Puisqu'il s'agit dans ce dossier d'assainissement par le haut du marché du travail, de salariés aujourd'hui sans droits dans les entreprises, et qui doivent enfin recouvrer leurs droits !

Il est malgré tout alors étonnant que lors des récentes discussions avec la Commission européenne et le Parlement européen au sujet du permis unique de séjour et de travail pour les migrants issus de pays tiers, le Gouvernement français ait pu écrire que les migrants détachés, saisonniers, ou mutés à l'intérieur d'un groupe multinational, ne faisaient pas partie du marché du travail, tant européen que national.

Avec les travailleurs migrants, nous sommes oui ou non sur une question d'emploi, donc susceptible d'être traitée au Conseil national de l'Emploi ? Si c'est oui, que le gouvernement cesse de tergiverser, tant dans les négociations sur les travailleurs sans papiers que dans ses déclarations sur le permis unique européen séjour-travail ! Si c'est non, que faisons-nous ici aujourd'hui ?

Sur le fond : L'immigration dans notre pays, de fait, est d'abord une immigration de travail. Il ne sert à rien de tenter de faire passer les migrants pour des délinquants potentiels, qu'il faudrait suivre à la trace, et pour ce faire, les répertorier, les fichier et les classer afin de pouvoir mieux éventuellement les expulser.

Cette pression constante que le gouvernement actuel prétend maintenir sur les migrants, et cette fusion des fichiers AGDREF et ELOI en est une nouvelle illustration, ne vise au bout du compte qu'à donner aux autorités les moyens de maintenir ces salariés dans la peur et l'angoisse d'être reconduits dans leur pays d'origine alors qu'ils travaillent ici.

Pourquoi sinon réintroduire le maintien des données contenues dans ces fichiers *sur cinq ans*, alors que le Conseil d'État s'y était opposé ?

D'autre part, l'enrôlement forcé dans cette politique de chasse aux salariés migrants des agents de Pôle Emploi, de la Sécurité sociale, après celui de l'Inspection du Travail que le Bureau International du Travail vient encore de fustiger, est une ignominie.

Le migrant, et qui plus est le travailleur migrant, avec ou sans titre de séjour valable, n'est pas un « ennemi intérieur » ! Bien au contraire son travail crée des richesses pour toute la communauté nationale. Comme tous les salariés de notre pays, il doit être respecté et considéré.

Vouloir l'affubler d'un nouveau numéro AGDREF, concentré informatique de son état civil, de sa situation administrative et de travail, attaché en tant que tel à sa personne, n'est pas la marque d'un progrès. Bien au contraire.

Alors que notre économie a besoin de ces travailleurs migrants, alors qu'ils ne prennent le travail de personne mais acceptent le travail que personne ne veut faire dans les conditions qui leur sont imposées, il est temps d'arrêter de considérer ces salariés comme des « forçats en rupture de ban », dont le passeport jaune serait juste remplacé par des données biométriques.

Montreuil, le 7 avril 2011